



MUNICIPALITÉ DE BOLTON-UEST

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 486-2026 CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX LOTS DÉROGATOIRES PROTÉGÉES PAR DROITS ACQUIS MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE N° 264-2008

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Monsieur Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest le 3 AOÛT 2026 à 19h30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

Au cours de cette séance, le conseil adoptera le règlement N° 486-2026 concernant les dispositions applicables aux lots dérogatoires protégées par droits acquis modifiant le règlement sur le zonage N° 264-2008.

Ce règlement est disponible à l'hôtel de ville au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À BOLTON-UEST, CE 9^E JOUR DE JUILLET 2026.

Copie certifiée conforme ce
9^e jour de juillet 2026

Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général greffier-trésorier, de la Municipalité de Bolton-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil ce NEUVIÈME JOUR DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX entre huit heures trente et dix-huit heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE NEUVÈME JOUR DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX.

Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général greffier-trésorier